

Revue française d'Administration publique
avril-juin, 1987, n°42, pp.151-162.

SOKODÉ, CAPITALE ADMINISTRATIVE, OU LE DESTIN D'UNE HÉGÉMONIE AU NORD-TOGO

par Jean-Claude BARBIER

sociologue (ORSTOM)

Le remaniement des limites administratives durant la période coloniale, puis celle qui suivit les Indépendances, la création de nouvelles entités territoriales, l'ordonnance hiérarchique des chefs-lieux, relèvent-ils d'une simple gestion rationnelle du territoire — rapprocher les centres administratifs des populations concernées par un découpage du territoire en unités d'égale grandeur, à l'exemple des départements créés par la Révolution française — ou bien cette histoire a-t-elle, par ailleurs, un autre sens, assurément plus complexe, résultant de multiples rapports de force?

Certes, la tendance générale qui se dessine a été la multiplication des unités administratives de base afin de mieux contrôler les populations, mais on constate que le rythme en a été très différent selon les régions. Si le réseau routier a joué un rôle déterminant pour le rattachement des populations aux divers chefs-lieux, d'autres facteurs ont pu jouer : le démembrement d'une entité traditionnelle jugée trop importante et susceptible de devenir un contre-pouvoir — ou au contraire le désir de s'en remettre à des potentats locaux pour le maintien de l'ordre (comme dans le cas des États foubé du Nord-Nigeria et du Nord-Cameroun, dans le contexte d'une administration dite « indirecte ») —; la volonté d'isoler une ville considérée comme un foyer de subversion (à Douala par exemple, le département du Wouri se confond pratiquement à la ville, Pongo et Abo étant placés dans une autre circonscription afin de ne pas être « contaminés » par les idées révolutionnaires qui fleurissent dans les milieux urbains); la promotion d'une zone rurale qui fait l'objet d'une importante opération de développement; la concentration des investissements publics dans une ville de l'intérieur considérée comme bien située pour avoir une vocation régionale (exemple de Kara au Togo septentrional) ou pour devenir capitale d'État (cas de Yamoussokro en Côte-d'Ivoire), etc.

On constate, de surcroît, que les populations entrent dans le jeu. Elles peuvent ainsi acquérir une « indépendance » vis-à-vis d'un pouvoir local qui naguère les

asservissait, ou au contraire maintenir d'anciennes solidarités, se regrouper autour d'un chef-lieu afin de mieux faire entendre leurs voix dans le concert national. Elles sont aussi particulièrement conscientes de l'enjeu économique que représente le rang administratif de la cité à laquelle elles se réfèrent. En cela, un découpage territorial ou la promotion d'un chef-lieu n'est pas le seul fait du pouvoir central. Il résulte de nombreuses pressions et une situation peut très bien rester gelée, durant de nombreuses années, en attente d'un compromis. Les limites administratives ne relèvent donc pas seulement d'une « cuisine interne » à l'administration et ne sauraient être analysées exclusivement en terme de rationalité, encore moins en terme d'artificialité, bien qu'elles furent créées au début par une puissance étrangère, coloniale. Elles manifestent, parfois avec éloquence, des clivages entre groupes, des stratégies locales, la place privilégiée de certains acteurs sociaux dans l'espace étatique, tout autant qu'une politique d'en haut.

C'est dans cette optique que nous allons essayer de retracer l'histoire administrative de Sokodé, en faisant référence à l'ancien ensemble politique kotokoli, au sein duquel s'exerçait l'hégémonie de la chefferie supérieure du Tchaüdjo.

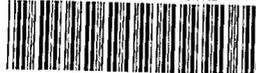
A la fin du XIX^e siècle, l'espace occupé par les populations kotokoli s'étendait sur environ 7 200 km², du 8°22' (rivière Yomabwa) (1) au 9°24' (piémont septentrional de la montagne de Bafilo) de latitude nord (soit 106 km à vol d'oiseau). Situé dans la partie centrale du Togo actuel, il en occupait toute la largeur (115 km séparant à vol d'oiseau les deux chefferies kotokoli les plus extrêmes, Alédjo-Kura au nord-est et Djérékpānā au sud-ouest), débordant légèrement sur le Bénin d'aujourd'hui avec la chefferie d'Alédjo-Kura. Au centre de cette aire de peuplement, la grande chefferie de Tchaüdjo dominait ses voisins, sans toutefois les administrer directement. Paré du titre prestigieux d'*uro eso* (chef-Dieu), le chef supérieur du Tchaüdjo était élu parmi les candidats présentés par les sept chefferies constitutives de cette unité politique, qui fut fondée au milieu du XVIII^e siècle (2), étant entendu, qu'en principe, le nouveau souverain ne devait pas appartenir au même village que le chef défunt. D'autres chefferies du Tchaüdjo, de fondation plus récente, ne participaient pas aux procédures d'intronisation de l'*uro eso*. Paratao, détenant la chefferie supérieure à la fin du siècle dernier, faisait figure de capitale lorsqu'arrivèrent les Allemands, sous le règne de l'énergique Djobo Sémo Bukari.

Cet ensemble, relativement puissant, allait-il être démembré par le pouvoir colonial, selon le sort qui fut réservé à de nombreux États africains, ou bien allait-il, après avoir servi d'appui à la pénétration des forces allemandes à l'intérieur du continent, recevoir une vocation régionale pour tout le Centre-Togo, toujours au service de l'ordre colonial?

C'est la seconde alternative qui s'est réalisée et, depuis, le pays des Kotokoli, notamment la grande chefferie de Tchaüdjo qui en est le centre de gravité, a été le support des entités administratives du centre du Togo. Pendant d'Atakpamé, cité administrative et commerciale sise plus au sud, Sokodé a longtemps fait figure de capitale administrative pour le Togo septentrional. Aujourd'hui cependant, très sérieusement concurrencée par Kara, Sokodé n'anime plus un espace administratif aussi vaste.

1. La « rivière des esclaves », car ceux-ci y étaient lavés avant d'être vendus par les Kotokoli aux gens d'Agbandi et de Kpessi.

2. Kpāgalam, Tchavadé, Da:bara, Kōma, Brini, Paratao et Yélivô, à l'exclusion des autres villages du Tchaüdjo, sont habilités à présenter des candidats à la succession.



LA CHEFFERIE SUPÉRIEURE DE TCHAÛDJO, POINT D'APPUI DE LA PÉNÉTRATION COLONIALE :

Le premier européen à avoir mis pied en pays kotokoli est un explorateur allemand, le docteur Gottlob Adolf Krause qui, parti d'Accra le 12 mai 1886, visita Tombouctou, puis Tripoli. Il dut faire demi-tour au niveau du Macina, à 300 km de Tombouctou, et revint à Salaga où il s'arrêta du 17 avril au 1^{er} juin. Il prit ensuite la piste de l'est et atteignit le Tchaüdjo par Tassé et Fazao. Il arriva à Paratao le 15 juin. Il redescendit par la piste du sel européen et des esclaves : Bliitta, Kpessi, Atakpamé, Sagada, puis le Mono jusqu'à Grand-Popo. Il ne ramena aucun traité signé, mais, en 1888, le capitaine von François et le médecin capitaine Ludwig Wolf arrivèrent au Togo avec mission d'agrandir la colonie allemande, « course » aux territoires autorisée par la Conférence de Berlin (janvier-février 1885), laquelle fixait les modalités d'acquisition des terres africaines à partir des bandes côtières déjà occupées par les puissances européennes (3).

Le 2 juin 1888, L. Wolf, à l'invitation d'un chef adélé venu à sa rencontre, fonda le poste de Bismarckburg, près de Yégué (sous-préfecture actuelle de Bliitta). Le 7 mai 1889, il conclut un traité de protectorat avec le « roi » kotokoli résidant à Paratao, Djobo Sêmo Bukari. Il continua ensuite la traversée du pays kotokoli par Paswa et Adjéidê, pour entrer en pays bariba où il meurt de fièvres. Le capitaine Kling prend le relais et comble Djobo Sêmo Bukari de cadeaux, qu'il lui remet au nom du *Kaiser*. De surcroît, il signe un second traité de protectorat en pays kotokoli avec le chef de Bafilo, le 19 décembre 1891.

Ce n'est que deux ans et demi plus tard, le 8 juin 1894, que le lieutenant von Doering entre en pays bassar voisin où le chef supérieur de Bassar, Tagba, accepte de signer un accord de protectorat et de garder un drapeau allemand en échange de nombreux cadeaux. Les Kotokoli ont donc une bonne longueur d'avance dans leurs contacts avec les européens, mais les militaires allemands cessent leurs investigations dans cette partie centrale du Togo, au profit d'une consolidation de leurs acquis plus méridionaux.

Neuf ans et demi après le voyage de G.A. Krause et six ans et demi après le premier traité signé avec le chef de Paratao, le 19 janvier 1896, un poste est installé à Paratao par le comte Zech. Deux autres sont également créés à Sudu et à Bassari, tenus, comme celui de Paratao, par des militaires indigènes. La « course » entre les puissances européennes a en effet repris : les Français sont dans les parages, venant du Dahomey. La compétition diplomatique est réactivée, émaillée de multiples incidents entre les détachements allemands et français, au mépris des accords de Berlin. Les Français Baud et Vermersch sont déjà bien établis dans la région de Bafilo (postes à Adjéidê, Bafilo et Kabu), celle-ci constituant pour eux une base de départ pour une pénétration plus septentrionale.

Le 24 mai 1897, débute les négociations franco-allemandes. Elles aboutissent rapidement, puisque le traité de Paris est signé le 23 juillet 1897. En échange de la région de Djougou, les Français évacuent leurs postes en pays bassar et kotokoli. Seule, la chefferie kotokoli d'Alédjo-Kura (4), hors de l'influence du Tchaüdjo, reste en zone française.

3. Cette course allait mettre aux prises Allemands et Français jusqu'en juillet 1897 pour la frontière Togo-Dahomey, Allemands et Britanniques jusqu'en novembre 1899 pour la frontière Togo-Gold Coast.

4. Cette chefferie a été fondée par des immigrants d'origine yoruba et leurs descendants continuent à parler une langue apparentée au yoruba, le kura; mais, installée près de montagnards kotokoli, elle s'inscrit tout à fait dans l'espace dont nous traitons ici.

Pour des raisons stratégiques, le poste de Paratao est transféré en 1897 par le Dr Kersting, plus à l'ouest, non loin du village musulman de Didaüré, sur une colline de plus de 420 m d'altitude où la chefferie de Koma sacrifie à des génies protecteurs.

Le chef supérieur de Tchaüdjo met à profit cette nouvelle situation. Il réaffirme son hégémonie sur des chefferies voisines, dans le sillage des colonnes militaires allemandes :

Les Allemands ayant eu plusieurs fois maille à partir avec les populations de la plaine du Mò, en contrebas de la falaise de Bulohu (en janvier 1890, le capitaine Kling s'était vu refuser des porteurs par le chef de Bulohu; de retour de Djougou via Paratao, le comte von Zech avait dû se frayer le passage les armes à la main à Tassé, le 6 mars 1896), le lieutenant von Doering accompagne le souverain du Tchaüdjo (Tcha Djobo, successeur de Djobo Sêmo Bukari), dans une expédition punitive contre la chefferie de Bulohu.

Bafilo rentre dans le rang après la tournée « de police » du Dr Kersting, les 23-26 septembre 1897.

La petite chefferie de Tchavadé, turbulente, est également matée par les Allemands, les 1^{er} et 2 avril 1899.

Mieux, le souverain étend son influence, toujours par le biais de son alliance privilégiée avec les Allemands, sur des populations voisines : la « pacification » commence en pays kabyè au mois de janvier 1898 (le Dr Kersting y conduit 30 gardes de cercle, 100 cavaliers kotokoli et 200 « partisans » d'Adjéidê) (5).

Les Allemands tiennent compte du rôle joué par les Kotokoli lors de leur pénétration du Nord-Togo, puisque le *Bezirk* de Sokodé s'étend sur ces populations voisines : au nord, montagnards kabyè, Losso (Naüdemba et Lamba), Tamberma; à l'est, Tchāmba; au sud-est, Ana et Bariba de la région de Kusuntu et Kabolé; à l'ouest, par le relais du poste administratif de Bassari, Bassar, Konkomba, Dagomba et Adjuti (6).

LE CERCLE DE SOKODÉ

Conséquence immédiate de l'ouverture des hostilités en Europe entre, d'une part, la France et la Grande-Bretagne, d'autre part, l'Allemagne, le Togo allemand se trouve pris en tenailles par les forces alliées et n'a pas les moyens d'une défense militaire. Les postes administratifs de Bassari et de Sokodé sont occupés, sans coup férir, respectivement les 20 et 23 août 1914.

Un premier partage, immédiatement après la défaite allemande, accorde aux deux parties la gestion des territoires qu'elles viennent d'investir. Atakpamé, occupé militairement par les Britanniques, est cependant laissé à la France. Celle-ci se retrouve responsable des ex-cercles allemands de Sansanné Mango, de Sokodé, d'Atakpamé et d'Aného. Des agences spéciales, chargées de percevoir les impôts, sont installées dans chaque chefferie, par arrêté spécial en date du 2 février 1915.

5. Cridel (B.) — « Notes sur les guerres tribales et l'arrivée des Allemands, d'après le récit de M^{me} Kpeso de Lama-Kohidè », in : *Les documents du CERK, Pya (Togo)*, CERK, 1968, pp. 245-251, (multigr.).

6. La colonie allemande du Togo, *Schutzgebiet*, est divisée en huit grandes unités administratives : cinq cercles (*Bezirksämtern*) — Lomé ville, Lomé cercle, Anécho, Misahöhe et Atakpamé — et trois cercles de poste (*Stationsbezirk*) — Kété Kratchi, Sokodé et Sansanné Mango. « La différence est difficilement perceptible aux yeux de R. Cornevin qui l'explique ainsi : les *Bezirksämtern* encadrent les populations considérées comme plus évoluées car en contact plus ancien avec les Européens (Cornevin, p. 171). V. bibliographie, *infra*.

Un second accord remet la subdivision de Yendi, c'est-à-dire la partie togolaise du pays dagomba, aux mains des Britanniques (convention de Boukoundjivô du 10 février 1915). Enfin, le 10 juillet 1919, une déclaration franco-britannique de Londres fixe les limites territoriales entre les deux puissances tutélaires. Des rectifications de détail ont lieu par la suite : le canton de l'Adjouti (325 km²), peuplé de Gwāñ et jusqu'alors rattaché au cercle de Sokodé, est échangé contre le Litimé, dont les populations akposo, ayant eu naguère à souffrir des guerriers ashānti, avaient réclamé leur rattachement à la zone française.

L'administration française reprend le découpage territorial allemand (7). Quelques modifications seulement sont à noter pour le cercle de Sokodé. La partie du pays konkomba au sud de la Dakpé (canton d'Ibubu, devenu plus tard canton de Nandouta) est branchée sur le poste de Bassari, plus à même que celui de Sansanné-Mango de contrôler cette zone. Enfin, le cercle de Sokodé descend plus au sud, englobant le pays adélé avec l'ex-poste allemand de Bismarckburg, mais il perd l'Adjuti dont nous venons de voir qu'il a été échangé contre le Litimé. On pourrait donc parler de continuité, si ce n'était, pour la subdivision de Bassari et donc le cercle de Sokodé, l'amputation de toute sa partie occidentale : la rive gauche de l'Oti, peuplée des Dagomba et des Konkomba de la région de Nakpali, plus quelques villages bassari. Ultérieurement, le pays tamberma, au nord, est rattaché au cercle de Mango.

Paradoxalement, durant une première phase de l'administration coloniale française, le cercle de Sokodé s'agrandit. La partie du pays konkomba, située entre la Dakpé et la Kara, est rattachée à la subdivision de Bassari, la liaison routière avec Sansanné-Mango étant déficiente en saison des pluies (8). Les Konkomba de cet interfluve rejoignent ainsi ceux du canton plus méridional de Nandouta. Ce n'est pas un cadeau pour les administrateurs en poste à Bassari, car les Konkomba mettent une mauvaise volonté évidente pour payer l'impôt et ont la fâcheuse habitude de régler leurs querelles internes à coup de flèches (9)!

Mais c'est surtout à l'occasion de la crise économique des années 30, qui implique des mesures de restriction budgétaire, que le cercle de Sokodé connaît sa plus grande expansion. Par décret du 23 novembre 1934, la France amorce un processus d'union Togo-Dahomey, un seul commissaire de la République administrant les deux pays. Au sein du Togo, les unités territoriales sont regroupées en trois cercles (Nord, Centre et Sud), par décret du 19 septembre 1936. Sokodé devient alors la capitale administrative de tout le Nord-Togo. On lui avait cependant enlevé le pays adélé, au sud, le 20 novembre 1932, afin qu'Atakpamé puisse superviser la totalité de la voie ferrée du Nord, dont le terminus est à Blitta, et administrer l'ensemble du peuplement anigan (10). Cette diminution du nombre de cercles est évidemment une mesure tout à fait conjoncturelle, allant à contresens de l'évolution normale qui consiste, durant la période coloniale, à mieux contrôler les populations par un maillage administratif plus serré. Dès le 7 juin 1939, l'ancien cercle de Mango est d'ailleurs rétabli.

De nouvelles subdivisions sont créées, amorçant des scissions administratives. Le cercle de Sokodé perd de son ampleur initiale : Lama-Kara devient chef-lieu de cercle

7. Voir la carte des colonies de l'AOF publiée en 1926 par les éditions Blondel-la-Rougerie, à Paris (carte au 1/500 000^e).

8. L'axe routier principal desservant le Nord-Togo passe désormais par Sokodé, Bafilo et Lama-Kara.

9. Une première tournée de police est organisée en février-mars 1923 par le lieutenant Labadie. Elle ne suffira pas. Le pays devra être de nouveau « pacifié » par le lieutenant Massu d'avril 1935 jusqu'en juillet 1936.

10. R. Cornevin ajoute une motivation plus subjective, mais non moins déterminante : « ... donner une petite satisfaction d'amour-propre à un commandant de cercle du Centre alors bien en cours » (Cornevin, p. 226).

en 1951 et Bassari en 1954 (11), (tous deux déjà sièges de subdivision en 1931), signe d'une reconnaissance des groupes ethniques :

« En prenant conscience de leur personnalité, les groupes ethniques élémentaires veulent une administration séparée. Ce phénomène est particulièrement net dans l'ancien cercle de Sokodé qui comprenait les subdivisions de Lama-Kara et Bassari. Les Kabré de Lama-Kara ont les premiers conscience qu'ils sont dans une certaine mesure frustrés de certains avantages par les Kotokoli qui habitent le chef-lieu du cercle de Sokodé » (Cornevin R., 1969, p. 374).

Il reste néanmoins suffisamment grand pour inclure encore l'ensemble kotokoli. Mais des fissures se préparent : Bafilo est déjà siège d'une subdivision, en 1956, à la veille de l'Autonomie.

SOKODÉ, CAPITALE RÉGIONALE

Au moment de l'Indépendance, par décret du 10 février 1960, les anciens cercles de la période coloniale sont transformés en circonscriptions, ainsi que les subdivisions. Deux nouvelles unités apparaissent avec les circonscriptions de Kandé et de Niamtougou. On dénombre un total de 17 circonscriptions. Pour l'ex-cercle de Sokodé, c'est la fin de sa concordance avec l'ensemble du pays kotokoli, puisque Bafilo, promu au rang de circonscription, prend son « indépendance » vis-à-vis de Sokodé. Dans la sécession, Bafilo entraîne avec elle les chefferies de Dawdè, de Sudu, d'Alédjo-Kadara et de Kumōndé.

Par contre, Sokodé est conviée à un nouveau rôle, puisque des régions administratives sont instituées, regroupant les circonscriptions (12). Par ce biais, Sokodé retrouve l'aire d'influence qu'elle a eue jusqu'au début des années cinquante, incluant, dans une « région centrale », les circonscriptions de Pagouda, Niamtougou, Lama-Kara, Bassari, Bafilo et Sokodé.

En 1965, Sokodé est confirmée dans son rôle de capitale régionale, les régions administratives devenant, à cette date-là, des régions économiques (13). Mais on voit poindre déjà un *outsider* sérieux pour le *leadership* de cette partie du Togo : Lama-Kara devenu chef-lieu d'une nouvelle région portant son nom, la région de la Kara. Pour compenser cette perte — ou pour repousser Sokodé plus au sud — la région centrale récupère la zone de Blitta et le pays adélé. Elle descend ainsi très nettement au-dessous du 8^e parallèle de latitude nord. Cette partie est gérée depuis le poste administratif de Blitta, lequel devient sous-préfecture en 1981.

Confortée dans sa vocation régionale, Sokodé va être par contre fortement ébranlée à l'intérieur de son aire de commandement direct. Après Bafilo (1960), c'est au tour de Sotouboua (poste administratif fondé en 1957 dans la zone de colonisation kabyè-losso) de se séparer, en devenant circonscription administrative à part entière en février 1968 et opérationnelle l'année suivante; puis, Tchamba, poste administratif fondé le 19 mai 1964 (14), est érigé en circonscription administrative le 3 février

11. Les noms de ces villes ont été, depuis, légèrement modifiés : Lama-Kara est devenue Kara, et Bassari, Bassar.

12. Des inspecteurs de région sont prévus par la loi de 1960. Leur nomination — qui n'a jamais eu lieu — devait se faire par décret.

13. Décret du 18 septembre 1965 portant création des régions économiques.

14. Mais le premier chef de ce poste ne sera nommé que le 15 octobre 1966.

1975 (15). Corrélativement à ce découpage de l'ex-cercle de Sokodé, nous assistons au démembrement de ce qui constituait l'aire hégémonique de Tchaüdjo : les chefferies les plus septentrionales sont comprises dans la nouvelle circonscription de Bafilo; celles de Fazao et de la plaine du Mô, dans la circonscription de Sotouboua; enfin la chefferie d'Adjédé est avec Tchamba.

Le dernier remaniement territorial au niveau des régions, en date du 23 juin 1981 (16), confirme la concurrence de la région de la Kara. Celle-ci prend, en effet, deux unités administratives à la région centrale (les préfectures de Bassar et d'Assoli, nouvelle dénomination de l'ex-circonscription de Bafilo) (17), laquelle n'en gagne aucune.

Il s'ensuit que l'actuelle préfecture de Tchaüdjo, dont Sokodé est le chef-lieu, ne comprend plus que l'épicentre de l'ancienne hégémonie : la grande chefferie de Tchaüdjo, correspondant au canton de Paratao, à laquelle s'ajoutent les petites chefferies d'Augulu et de Kéméni, également de rang cantonal.

L'enjeu est de première importance pour la ville de Sokodé. Dépourvue jusqu'à présent de toute industrie, alors que Kara dispose d'une petite zone industrielle depuis 1978, Sokodé doit compter sur son secteur tertiaire, composé en grande partie de fonctionnaires qui y sont affectés et de contractuels que les administrations recrutent sur place.

Cette situation est ressentie par les populations concernées comme une nette perte de prestige des Kotokoli — dont le *leadership* sur les populations du Togo septentrional s'était affirmé depuis la pénétration allemande — voire même comme une inversion sociale et politique, puisque ce sont maintenant les montagnards kabyè, dont une partie est descendue entre-temps dans la plaine centrale, qui jouent de plus en plus ce rôle : développement spectaculaire de la ville de Kara (28 480 habitants en 1981, soit autant qu'Atakpamé et légèrement plus que Kpalimé, mais cependant moins que l'agglomération sokodéenne qui comptait, à la même date, 47 855 habitants); agrandissement considérable de la région de la Kara qui, outre les pays kabyè et losso, englobe désormais les Tamberma de la préfecture de la Kéran, les Kotokoli de la préfecture d'Assoli, et l'ensemble des populations kokomba et bassar; promotion rapide de Sotouboua, devenue chef-lieu de préfecture en pleine zone de colonisation agricole; etc. Naguère exclusivement paysans d'une région montagneuse à l'écart des principaux axes de circulation, considérés comme moins « évolués » par les populations plus méridionales, les Kabyè ont aujourd'hui acquis le statut de citoyens à part entière (c'est d'ailleurs l'un des leurs qui, depuis janvier 1967, préside aux destinées de l'État, le général Gnassingbé Eyadéma, né à Pya, à une quinzaine de kilomètres au nord de Kara). Ils disposent d'une élite militaire (l'armée française du Dahomey recruta nombre de ses effectifs dans les populations septentrionales des actuelles républiques togolaise et béninoise) et de hauts fonctionnaires formés en grande partie par les missions chrétiennes, catholiques et protestantes (alors que le pays kotokoli, islamisé, semble n'avoir pas suffisamment misé, en dehors de quelques familles, sur la carte scolaire) (18). Les découpages administratifs ne sont nullement perçus, dans cette partie du Togo, comme de simples opérations techniques nécessitées par des raisons objectives. Ils revêtent d'emblée une signification inter-ethnique et sont

15. Par simple ordonnance.

16. Loi n° 81-09 du 23 juin 1981.

17. La population de la préfecture était à 83,2 % kotokoli lors du recensement de 1981.

18. Voir à ce propos l'étude récente de Pillet-Schwartz (A.-M.), *Les migrations rurales des Kabyè et des Losso (Togo). L'ère de la « Nouvelle Marche »*. Lomé, ORSTOM/Paris. ORSTOM/Laboratoire de sociologie et géographie africaines (LA 94), 1984, 325 p., (multigr., à paraître dans la collection « Travaux et documents de l'ORSTOM »).

considérés comme résultant de rapports de forces. En d'autres termes, une carte administrative n'est jamais innocente. Elle se situe dans une histoire étatique qui a à faire à des ensembles hétérogènes, parfois héritiers d'antagonismes. Elle est comme un tableau où chaque groupe marque ses points dans une compétition au niveau national.

CHEFFERIES ET CANTONS

Les Allemands accordèrent une grande attention aux ethnies, ainsi qu'en témoigne la carte Sprigade au 1/200 000^e, publiée en 1907 (19). Ils tracèrent en conséquence les limites de leurs unités administratives. Nous avons vu comment la chefferie de Tchaüdjo avait reçu la récompense de ses bons et loyaux services, en devenant le centre d'une très large entité. Mieux, ils en renforcèrent l'autorité interne en ne traitant principalement qu'avec le souverain, du moins dans une première phase car, ensuite, les relations se détériorèrent et deux chefs supérieurs furent destitués, successivement en 1901 et 1911, ainsi que d'autres chefs subalternes.

Soucieuse d'un contrôle plus direct des populations, l'administration française institua des conseils de notables au niveau de chaque subdivision. Ceux de Sokodé et de Bassari virent leurs membres nommés dès le 11 janvier 1924 (20). De surcroît, elle mit en place un quadrillage cantonal qui, dans la subdivision de Sokodé, aboutit au lendemain de la seconde guerre mondiale à la répartition des cantons dans des unités administratives distinctes, selon un processus inéluctable, accéléré, qui rend le constat d'autant plus amer pour les Kotokoli : bien que plus tardivement que d'autres ensembles politiques, le leur a été effectivement démembré. Aujourd'hui, les chefferies kotokoli se retrouvent dans deux États (le Togo et le Bénin) et, au sein du Togo, dans deux régions (la Kara, le Centre) et quatre préfectures.

Le processus d'éclatement de ce qui fut une hégémonie locale au XIX^e siècle, celle de la chefferie de Tchaüdjo, s'est cependant arrêté au centre de gravité, comme devant le donjon d'une forteresse qu'on hésite à prendre. Le Tchaüdjo, avec ses sept chefferies constitutives, ses autres villages et l'agglomération de Sokodé, reste tout entier inclus dans la préfecture qui porte son nom. Mieux, la majeure partie de sa population est inscrite en un seul canton, celui de Paratao. Le statisticien peut, à juste titre, s'étonner qu'un canton du Togo puisse, de nos jours, approcher les 40 000 habitants de population rurale : situation assurément anachronique, comme l'est toute butte témoin résiduelle d'un ensemble qui fut plus vaste. Pour combien de temps les sept chefferies constitutives du Tchaüdjo resteront-elles encore au sein d'une même entité cantonale? L'administration ne risque-t-elle pas de mettre à profit leurs rivalités pour procéder à de nouveaux découpages (par exemple, un canton comprenant les villages entre Sokodé et Kéméni, un autre couvrant la zone de colonisation agricole qui commence immédiatement au sud de Sokodé, etc.)? Nous savons qu'elle y pense sérieusement.

Aux nouveaux États, apparemment si soucieux de « balkaniser » leur espace interne, il convient de poser l'alternative suivante : un quadrillage artificiel du territoire

19. R. Comevin se porte garant du sérieux de l'entreprise : « en examinant la carte Sprigade, on est frappé par le souci qu'ont eu les administrateurs et géographes de définir exactement les limites ethniques et celles des chefferies. Sans doute il nous est arrivé de repérer certaines erreurs... mais dans l'ensemble l'enquête sur le terrain a été faite sérieusement en présence de tous les éléments représentatifs des collectivités » (Comevin, p. 174).

20. L'administration coloniale y attache de l'importance. Le commissaire de la République française au Togo, Bonnacarrère, par télégramme-lettre en date du 6 mai 1926, demande que lui soient transmis les procès-verbaux des réunions des conseils de notables de Sokodé et de Bassari (Lomé, Archives nationales).

TABLEAU 1— Cantons kotokoli en 1945

Cantons	Chefferies	Villages
Kotokoli Sud ou Paratao Kotokoli Nord ou Bafilo	Tchaüdjo Bafilo Alédjo-Kadara (23) Sudu (23)	Kolina-Bô ex-villages autonomes (21)
Kotokoli de Bassari (22) ou Dako Koumondé Kémini Kri-Kri Agoulou Fazao	Dawdê Koumondé Kémini Kri-Kri Agoulou Fazao Bulohu (23) Djérékpàña (23)	

source : Froelich (J.-C.), Alexandre (P.) (1960).

TABLEAU 2— Situation administrative des chefferies kotokoli, en 1981

États	Régions	Préfectures	Cantons	nb. d'hab. en 1981	Chefferies	
Togo	La Kara	Assoli	Bafilo	12 902	Bafilo Sudu Alédjo-Kadara	
			Dako Koumondé	3 823 3 603	Dawdê Koumondé	
	Centrale	Tchaüdjo	Paratao (24) Kémini Agoulou	39 261 1 396 6 888	Tchaüdjo Kémini Agulu	
			Tchamba	Kri-Kri	3 994	Kri-Kri
			Sotouboua	Fazao	10 359	Fazao Bulohu Djérékpàña
	Province		district			
Bénin	Atakora		Bassila	8 328 (25)	Alédjo-Kura	
2	3		9		13	

national accordant un poids démographique et une superficie identiques aux unités de base (le modèle français), dans le seul but de contrôler des citoyens et de leur transmettre des ordres, ou bien le maintien d'entités qui valent par leur cohésion sociale, leur histoire, la solidarité communautaire qui s'y manifeste, leur capacité à prendre des initiatives en tant qu'acteurs locaux? En d'autres termes, au vu de l'histoire contemporaine, fallait-il démanteler royaumes et chefferies?

21. Ces villages, naguère dépendant directement du chef de subdivision, entrent, en 1945, dans le canton de Bafilo.

22. Appelés ainsi car le canton de Dako fit partie de la subdivision de Bassari jusqu'en 1945.

23. L'administrateur P. Alexandre propose, en 1952, que ces chefferies obtiennent le rang de canton.

24. Hormis l'agglomération de Sokodé.

25. En 1979.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre (P.), « Organisation politique des Kotokoli du Nord-Togo », *Cahiers des études africaines*, n° 14, 1963, pp. 228-275.

Barbier (J.-C.), *L'histoire présente, exemple du royaume kotokoli au Togo*. Bordeaux, Centre d'études d'Afrique noire, 1983, 72 p. (« Travaux et documents du CEAN », 4).

Cornevin (R.), *Histoire du Togo*. Paris, Berger-Levrault, 1962, 437 p. (« Mondes d'Outre-mer », réédition en 1969).

Froelich (J.-C.)/Alexandre (P.), « Histoire traditionnelle des Kotokoli et des Bi-Tchambi du Nord-Togo ». *Bulletin de l'IFAN*, t. XXII, 1960, série B, n° 1-2 pp. 228-274.

Gbedemah (S.-Y.-G.), *Le gouverneur Bonnacarrère au Togo*. Lomé, Dakar, Abidjan, Les Nouvelles éditions africaines, 1982, 128 p. (en collaboration avec Silivi d'Almeida).

Lawson-Mensah (L.-G.), *L'organisation administrative du Togo français (1920-1960)*. Lomé, École supérieure d'administration et des carrières juridiques (ESACJ/UB) 1983, 58 p. (multigr., mémoire de maîtrise sous la direction de M. Messan Acouety).

Marguerat (Y.), *L'État et l'espace : l'exemple de l'organisation territoriale du Togo*. Lomé, ORSTOM, 11 p. (communication à la table ronde sur « L'État contemporain en Afrique », Paris, décembre 1985).

Ouro Gnao (N.), *L'administration territoriale au Togo depuis l'Indépendance*. Lomé, École supérieure d'administration et des carrières juridiques (ESACJ/UB) 1984, 59 p. (multigr., mémoire de maîtrise es-sciences juridiques sous la direction du professeur Ata Messan Adjavon).

Pechoux (L.), *Le mandat français sur le Togo*. Paris, Pédone, 1939, 405 p. (thèse d'État soutenue à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon).

